



**Création d'un sentier touristique  
de découverte de la nature en forêt  
communale d'OBERHOFFEN-SUR-MODER**

**Rapport n° CP/2013/305**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution d'une subvention à la Commune d'OBERHOFFEN-SUR-MODER pour la création d'un sentier touristique de découverte de la nature en forêt communale.

Le projet de création d'un sentier de découverte et de protection de la nature, porté par la commune d'OBERHOFFEN – SUR - MODER consiste à aménager et à restructurer une ancienne sablière au lieu-dit « Heidfeld » située en forêt communale.

Le site est dédié à la découverte de la richesse écologique via la réalisation d'un cheminement artistique à vocation culturelle et touristique. Le projet vise à renforcer le développement et la diffusion de l'art contemporain et du spectacle vivant en Alsace du Nord.

Le sentier sera doté de mobiliers forestiers permettant la détente. Un espace destiné à des événements culturels et à des animations pédagogiques sera aménagé en un « théâtre de poche de plein air » (capacité : 30 personnes).

Un appel à projet a été lancé par la commune afin de retenir une dizaine d'œuvres d'art (« Art et nature / Land Art ») qui ont vocation à jaloner le parcours, long d'1,5 km.

Le coût global relatif à la conception et à l'aménagement du sentier est estimé à 130 000 euros TTC.

Il est à noter que ce projet est bien inscrit au Contrat de Territoire 2010/15 de Bischwiller et environs.

Les dépenses éligibles au dispositif départemental portent sur l'aménagement d'équipements neufs d'accueil du public et récréatifs, à l'exclusion de l'entretien courant et du maintien de la propreté, elles représentent ainsi 27 000 € H.T.

Le taux de subvention applicable est de 50 % du coût H.T. de l'opération, étant précisé que sont exclus les honoraires et frais d'étude de conception.

Le versement de l'aide est subordonné à un engagement d'entretien à prendre par le propriétaire du site ou une association de gestion.

La commune d'OBERHOFFEN-SUR-MODER est susceptible de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% de l'investissement éligible, soit un montant de 13 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35673	204-204142-94	75 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune d'OBERHOFFEN une subvention de 13 500 € pour la création d'un sentier touristique de découverte de la nature en forêt communale d'OBERHOFFEN-SUR-MODER.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER